



Normandie

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU PAR LA MAÎTRISE FONCIÈRE

➔ SITUATION



DANS LA RÉGION DU BESSIN, à Agy-Le Tronquay (14) au sud-ouest de Bayeux, Terre de Liens a racheté au printemps 2015, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 4,4 ha de terres. Ces parcelles sont situées dans la zone de protection d'un captage d'eau potable et leur mise en location à un agriculteur bio garantit la préservation de cette ressource tout en consolidant l'activité locale d'un agriculteur.

➔ RÉSULTATS

Achetées par la Fondation Terre de Liens reconnue d'utilité publique, les terres ne pourront jamais être revendues. Elles sont louées via un bail rural environnemental intégrant des clauses qui répondent aux enjeux de la protection de la ressource en eau telles que :

- le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, dont une stricte interdiction du recours aux intrants chimiques de synthèse ;
- d'autres clauses environnementales, négociées entre Terre de Liens et le futur fermier qui portent, à titre d'exemple, sur le maintien des haies.

➔ DISPOSITIFS UTILISÉS

- **Subvention d'investissement** et prêt à taux zéro de l'AESN à destination de la Fondation Terre de Liens
- **Plateforme** de financement participatif BlueBees
- **Bail rural** avec clauses environnementales



Contexte

Depuis plusieurs années un partenariat entre Terre de Liens (TDL) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie met en œuvre les conditions favorables à une intervention foncière commune. La convention qui lie les deux structures comprend trois principaux axes de travail :

- sensibiliser et former des animateurs et animatrices d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) aux principes méthodologiques de l'installation agricole "participative" ;
- accompagner les plus volontaires d'entre eux pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie foncière citoyenne au long cours inscrite dans son territoire ;
- détecter et saisir une opportunité d'acquisition foncière pour protéger durablement la ressource en eau par une mise à bail rural environnemental (BRE) intégrant l'agriculture biologique.



➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

- **Un partenariat au long cours entre l'AESN et Terre de Liens** qui permet une intervention conjointe lorsqu'une opportunité foncière se présente
- **L'inscription dans un système d'acteurs agricoles de l'installation** qui permet l'identification conjointe d'une opportunité foncière et d'un candidat adéquat
- **Un financement innovant** reposant sur l'association d'une subvention d'investissement attribuée par l'AESN et un financement participatif sensibilisant et mobilisant les citoyens du territoire

➔ FREINS IDENTIFIÉS

- **Un déficit partagé de stratégie foncière**, tant du syndicat d'eau, que de la collectivités territoriales qui pourraient pourtant combiner efficacement leurs outils respectifs de maîtrise foncière et d'appui au développement local (préemption foncière, politiques d'appui au développement économique et d'aménagement du territoire)
- **Un déficit d'ingénierie foncière** aux échelles régionale et départementale qui faciliterait une intervention via une convention de portage foncier ; un fonds d'amorçage (co-financement



Point de départ

Terre de Liens est alertée sur une opportunité foncière par le Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB) du Calvados. Un éleveur laitier depuis 1990 est candidat pour l'exploitation de ces terres en agriculture biologique. Cette opportunité peut en effet lui permettre de « conforter l'autonomie alimentaire de (s)on troupeau, consolider et démontrer qu'une petite ferme peut faire vivre un temps plein et un mi-temps tout en préservant notre eau potable. L'alimentation 100 % herbe d'un troupeau, d'autant plus lorsqu'elle est bio, est l'alimentation la plus écologique qui soit. »

Démarche

1. Terre de Liens Normandie mobilise et anime le système d'acteurs en jeu et notamment la Communauté de Communes Bayeux Intercom, le Syndicat d'Eau des Trois Cantons, la Commune d'Agy-Le Tronquay, la Société d'Aménagement Foncier et de l'Espace Rural (Safer) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Des rencontres sont mises en places pour permettre l'interconnaissance de tous ces acteurs et développer des logiques de coopération entre eux..

2. Deux scénarii se dégagent pour l'acquisition de ces terres et la protection de la ressource en eau : l'un via Terre de Liens et l'autre via le syndicat d'eau local. La Safer établit un cahier des charges qui précise les conditions de rétrocession. Les acquéreurs potentiels doivent présenter un plan de financement associé à un agriculteur prêt à signer un bail avec le cahier des charges de l'AESN. Après une tentative d'implication du syndicat d'eau potable, la Fondation Terre de Liens dépose une candidature qui est retenue : elle est la seule qui répond à l'ensemble des conditions posées par la Safer et l'AESN.

3. Un montage financier innovant est mis en œuvre. L'acquisition foncière est réalisée par hybridation de ressources financières en mobilisant une subvention d'investissement (attribuée par l'AESN) et la finance participative.

> Plan de financement synthétique de l'opération

public privé d'acquisitions jugées prioritaires) ou périmètre de protection des espaces agricoles et naturels zones agricoles (PAEN), etc.

- **Un renforcement des liens** entre la sensibilisation des citoyens sur le territoire et sur la plate-forme de financement participatif pour faciliter et rendre plus efficace la collecte

➔ PERSPECTIVES

- **Démultiplier les partenariats** avec les agences de l'eau pour une préservation conjointe des terres agricoles et de la ressource en eau
- **Poursuivre la mobilisation** conjointe des collectivités territoriales et des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable
- **Renforcer les stratégies** de collecte de dons



BESOINS DE FINANCEMENT		SOURCES DE FINANCEMENT	
Coût de l'achat des terres	25 000 €	Subvention de l'Agence de l'Eau	24 000 €
Frais liés à l'acquisition	9 000 €	Dons à la Fondation TDL	16 000 €
Mise en culture des terres	6 000 €		
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

En complément de la subvention à l'acquisition des terres, l'AESN a attribué à la Fondation Terre de Liens une avance à taux zéro sur le montant restant à collecter, afin qu'elle puisse acquérir les terres dans les délais de vente déterminés avec la Safer.

La collecte de dons via la Fondation Terre de Liens est réalisée grâce à la plate-forme web de financement participatif Bluebees, partenaire de l'opération et spécialisée dans le soutien de projets agricole. Le service qu'il propose a permis de sensibiliser et de collecter des dons citoyens en bénéficiant de la puissance des réseaux sociaux. Pour autant, ces nouvelles modalités de mobilisation demandent une animation particulière qu'il convient de renforcer pour collecter rapidement le montant recherché.

ÉTAPES CLÉS

- **Octobre 2013** convention de partenariat entre AESN et Terre de Liens Normandie
- **Printemps 2014** 1^{ère} sensibilisation d'animateurs d'Aire d'Alimentation de Captage
- **Décembre 2013** identification de l'opportunité foncière par le GAB 14
- **Décembre 2013 - janvier 2014** animation d'un processus de dialogue territorial pour définir les scénarii possibles pour l'acquisition
- **Janvier 2015** lancement du cahier des charges de rétrocession par la Safer
- **Avril 2015** attribution des terres à la Fondation Terre de Liens
- **Hiver 2015** lancement de la collecte de dons par la plateforme de financement participatif Bluebees
- **Printemps 2015** acquisition des terres et mise à bail rural environnemental.

Contacts www.terredeliens.org | Terre de Liens Normandie, normandie@terredeliens.org | Réalisé avec le soutien de

